

Des coordinateurs de pôles

Dans chaque pôle, un ou des coordinateurs sont désignés. Ils travaillent sur base d'une lettre de missions commune.

Ils devront :

- ◇ faciliter la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- ◇ élaborer la mise en œuvre de projets d'intégration ;
- ◇ être une des interfaces entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé ;
- ◇ ...

Difficultés d'apprentissage ou troubles d'apprentissage ?

Les difficultés d'apprentissage sont liées à une situation ou au(x) processus d'apprentissage. Elles peuvent être résolues notamment par une remédiation disciplinaire.

Les troubles d'apprentissage se manifestent dans une variété de situations (pas uniquement dans des apprentissages). Ils ne sont pas toujours facilement repérables pour une équipe éducative (non formée) et requièrent le diagnostic d'un spécialiste. Les troubles sont persistants, et ce malgré une/des rééducations. Ils seront compensés grâce à la mise en œuvre de stratégies.

Liste des pôles

Diocèse de Malines-Bruxelles



Joie de Vivre (Jette)

Evelyne Hudsyn (Coordinatrice)

Tél : 0491 73 50 59

Christine Stevens (Coordinatrice)

Tél : 0496 51 06 76

Mail : pari@ecolejdv.be



La Cime (Forest-Genval)

Christian Watterman (Directeur)

Tél : 02 538 27 26 (Forest)

02 633 49 76 (Genval)

Emmanuel Buidin (Coordinateur)

Tél : 0478 02 01 64

Mail : pari@ecolelacime.be

Diocèse de Namur-Luxembourg



La Sitrée (Namur)

Sylvie Evrard (Coordinatrice)

Tél : 0476 04 62 36

Jérôme Pasciullo (Coordinateur)

Tél : 0471 09 30 15

Mail : pari@lasitree.be

Diocèse du Hainaut



ITESS (Ath)

Carole Dewintere (Coordinatrice)

Tél : 068 268 883

Mail : pari.iteess@gmail.com

Diocèse de Liège



Notre-Dame (Cerexhe)

Émilie Defraiteur (Coordinatrice)

Mail : pari.csndcerexhe@gmail.com

Pour toutes questions d'ordre général sur le fonctionnement, dispositif des pôles, vous pouvez prendre contact avec martinehelene.lahaut@segec.be, collaboratrice FESec.

Projet pilote

PARI

Pôles

Aménagements

Raisonnables et

Intégrations

Enseignement catholique
secondaire



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECONDAIRE

Fruit d'une évolution ...

À partir de septembre 2016, les établissements d'enseignement spécialisé peuvent mutualiser les périodes d'accompagnement accordées dans le cadre d'intégration permanente totale (IPT) afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves. Cette gestion par « pot d'heures intégration » répond à un besoin de souplesse dans l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, en intégration .

L'évolution de l'intégration a fait et fait (notamment) prendre conscience aux écoles d'enseignement ordinaire de la nécessité de mettre en place des dispositifs adaptés pour accompagner les élèves à besoins spécifiques, en situation de handicap. C'est dans ce cadre qu'il revient à chaque établissement ordinaire de développer des aménagements raisonnables, le cas échéant.

La FESeC relève donc le défi de lancer et de coordonner cinq projets pilotes, les « Pôles Aménagements Raisonnables et Intégrations (PARI) » en collaboration avec cinq établissements d'enseignement spécialisé volontaires dans les différents diocèses. **À terme, les PARI ambitionnent de devenir de véritables centres de ressources pour la prise en charge des élèves à besoins spécifiques.**

Aménagements Raisonnables ET Intégrations

Les PARI ont notamment pour objectifs de :

- ◇ donner des informations concernant les aménagements raisonnables aux établissements d'enseignement ordinaire ;
- ◇ développer des aménagements raisonnables adéquats dans l'enseignement ordinaire ;
- ◇ faciliter l'échange d'informations et outiller les équipes pédagogiques ;
- ◇ répondre au développement et à l'augmentation constante du nombre d'intégrations.

Actuellement, les cinq pôles sont partenaires d'un certain nombre d'établissements d'enseignement ordinaire. Ce nombre pourra varier dans le temps en fonction de l'évolution du projet pilote.

Les pôles n'empêchent en rien un autre établissement d'enseignement spécialisé de construire ou de poursuivre des projets d'intégration en collaboration avec d'autres écoles d'enseignement ordinaire.

Un plus pour les établissements d'enseignement ordinaire

- ◇ Une connaissance des différents troubles spécifiques et handicaps.
- ◇ Une expertise de professionnels (enseignants et/ou paramédicaux) issus de l'enseignement spécialisé pour la gestion des besoins spécifiques rencontrés.
- ◇ Une information sur les aménagements raisonnables.
- ◇ Un partage d'expériences déjà mises en place dans les 67 écoles ordinaires partenaires.

